



CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 28 février 2023 à 20 h 00
CONVOICATIONS : 17 février 2023

PROCÈS VERBAL

Olivier FERRIER, Madeleine PUJOL, Roger ALLEMAND, Brigitte TOUSTOU, Guy ROUZAUD, Claude DELOUSTAL, Vincent CENGIA, Adrien NEGRE, Nathalie ANDRE, Marie-ARANGUREN, Pascal LEMARQUE.

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) représenté(es) :

NEGRE A pourviation ROUZAUD G.
ARANGUREN pourviation TOUSTOU B

Secrétaire de la séance :

Madeleine PUJOL

ORDRE DU JOUR
DELIBERATIONS

DE_2023_001

Objet : location parcelle communale

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la demande de Mr Calvet Sylvain qui souhaite passer un contrat de location avec la Mairie de Puivert portant sur les parcelles mentionnées ci-dessous :

Commune	Section	N° plan	Dénomination	Nature et classe	Contenance
Puivert	ZA	37	La Plaine	Pré	1ha46a99
Puivert	ZA	41	Entre Miech Roques Ouest	Landes	5ha09a20
TOTAL					6ha56a19

Monsieur le Maire propose de signer une convention de location pluriannuelle, d'en déterminer le prix et la durée.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

- 1. D'établir une convention de location pluriannuelle entre la Mairie et M. CALVET Sylvain portant sur les terres mentionnées ci-dessus*
- 2. De fixer le tarif à 11.38€ l'hectare, soit un montant total de 74.68 €*
- 3. De fixer à 6 ans la durée de la convention*
- 4. Les frais d'enregistrement de la convention seront à la charge du locataire*
- 5. Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.*

- Présents : 9
- Votants : 11

- Pour : 11
- Contre :
Abstention :

DE_2023_002

Objet : SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique)
MISSION D'ANALYSE D'OPPORTUNITÉ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 300 € pour une durée de 1 an.

A titre indicatif, la décomposition des forfaits par taille de collectivité :

Taille de la collectivité (*)	Coût global
1-500 habitants	300 €
501-1000 habitants	600 €
1001-2000 habitants	800 €
2001-6000 habitants	2 000 €
6001-9000 habitants	2 200 €
Plus de 9000 habitants	2 500 €
EPCI(**), Syndicat, autre établissement public	1 500 €

(*) Population municipale INSEE

(**) Établissement Public de Coopération Intercommunale

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**DÉCIDE** de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN, pour le projet éolien / photovoltaïque au sol / photovoltaïque en toiture / hydraulique situé au lieu-dit nom du lieu-dit, de la zone/nom des bâtiments :

Mairie, École, Poste.

-**DESIGNE** M. / Mme FERRIER : en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse d'opportunité ENR Electrique ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

- Présents : 9
- Votants : 11

- Pour : 11
- Contre :
- Abstention :

9

DE_2023-003

Objet : Rythme scolaire

Et suite à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Nébias relative aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Le Conseil Municipal décide de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser le fonctionnement de son école sur la base de 4 jours par semaine de 8h45-11h45/13h15-16h15 pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Le conseil d'école sera informé de cette délibération.

- Présents : 9
Votants : 1
Abstentions

- Pour : 11
- Contre :

Olivier FERRIER,



Brigitte TOUSTOU,



Vincent CENGIA,



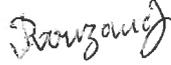
Marie ARANGUREN



Madeleine PUJOL,



Guy ROUZAUD,



Adrien NEGRE,



Pascal LEMARQUE



Roger ALLEMAND,



Claude DELOUSTAL,



Nathalie ANDRE,

